PREFET DU MORBIHAN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 11 - JUILLET 2011

SOMMAIRE

Région Bretagne

ZDO

Arrêté N °2011201-0001 - Arrêté préfectoral du 20 juillet 2011 donnant délégation de signature à M. Jean DAUBIGNY, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire Atlantique, les 23, 24 juillet 2011 et 25 juillet 2011, après- midi 1

PREFET DU MORBIHAN

Arrêté n °2011201-0001

signé par le préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest ou son délégataire
le 20 Juillet 2011

Région Bretagne
ZDO

Arrêté préfectoral du 20 juillet 2011 donnant délégation de signature à M. Jean DAUBIGNY, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire Atlantique, les 23, 24 juillet 2011 et 25 juillet 2011, après- midi

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITE OUEST

ARRETÉ N° 2011-12
donnant délégation de signature à M. Jean DAUBIGNY
Préfet de la région Pays-de-la-Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET SECURITE OUEST
PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE ET VILAINE

VU le code de la défense, notamment son article R 1311.23 ;

VU le décret N° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret N° 2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 3 juillet 2009 nommant M. Michel CADOT, préfet de la région Bretagne préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 3 juillet 2009 nommant M. Jean DAUBIGNY, préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique ;

VU le décret du 20 janvier 2010 nommant M. Marcel RENOUF, préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant l'absence simultanée de M. Michel CADOT, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine et de M. Marcel RENOUF, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine les 23, 24 juillet 2011 ainsi que le 25 juillet après-midi.

ARRETE

ARTICLE 1er – La suppléance du préfet de zone de défense et de sécurité Ouest est assurée par M. Jean DAUBIGNY, préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique, les 23, 24 juillet 2011 ainsi que le 25 juillet après-midi.

ARTICLE 2 – Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, département chef-lieu de la zone de défense et de sécurité Ouest.

RENNES, le 20 juillet 2011

Le préfet de la région Bretagne
préfet de la zone de défense et sécurité Ouest
préfet du département d'Ille-et-Vilaine
Michel CADOT